

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06-25-020

Séance du 25 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie BECQUET

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : URBANISME - Rétrocession des parcelles cadastrées section AE n°639, 660, 662, 664, 666, 717 et 718 situées Rue Commandant Michel Bacheley – Rue des Justes parmi les Nations et rue Colonel Arnaud Beltrame (en partie) au profit de la commune à l'euro symbolique

Rapporteur : Gilbert BARRIQUAND, sixième Adjoint

Gilbert BARRIQUAND, sixième Adjoint, explique que dans le cadre de la construction de l'ensemble immobilier sur une partie du Parc Bellevue (correspondante à la tranche 1) par le promoteur COSY CASA, il a été prévu que les parcelles cadastrées section AE n°639, 660, 662, 664, 666, 717 et 718, d'une surface totale de 3617m², constituant la rue Commandant Michel Bacheley, la rue des Justes parmi les Nations et une partie de la rue Colonel Arnaud Beltrame (l'autre partie ayant été cédée à la SEMCODA) ont vocation à être rétrocédées à la commune de MONTLUEL.

Ces rétrocessions incluent la voirie, l'esplanade située entre l'immeuble, où est installé le centre d'orthodontie et celui (avec l'auto-école) au Sud du Parc Bellevue et les éclairages publics.

Il a été convenu avec le promoteur COSY CASA qu'à l'issue des travaux, ces rétrocessions au profit de la commune, se fassent à l'euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L. 141-3,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250625-2025-06-25-020-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Vu l'avis des Domaines en date du 14 mai 2025 annexé dont la valeur vénale est de 196 000€ HT,

Vu le plan annexé,

Considérant que les voiries et espaces communs sont achevés, en bon état, et conformes aux prescriptions techniques,

Considérant l'accord unanime des parties pour cette rétrocession,

Considérant que la rétrocession sera formalisée par acte notarié, et que les frais liés à cette formalisation seront pris en charge par la commune.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les rétrocessions à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AE n°639-660-662-664-666-717 et 718 d'une surface totale de 3617m² au profit de la commune, conformément au plan annexé,**
- **De dire que les frais de notaire sont à la charge de la commune,**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250625-2025-06-25-020-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025